

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

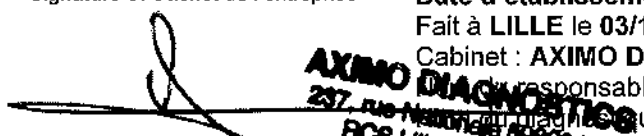
A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Bâtiment	Escalier :
Cat. du bâtiment : Artisanat	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de: 4787
Référence Cadastre : Section AD n°163	9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq
Date du Permis de Construire : 1930	59225 CLARY
Adresse : 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY	

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : SELARL PERIN-BORKOWIAK	Documents fournis : Néant
Adresse : Immeuble Trade Center - 3ème Etage 100 rue Pierre Dubois 59500 DOUAI	Moyens mis à disposition : Néant
Qualité : Liquidateur Judiciaire	

A.3 EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 4787 4787 28.09.18 A	Date d'émission du rapport : 03/10/2018
Le repérage a été réalisé le : 28/09/2018	Accompagnateur : Aucun
Par : DESBUISSON Victor	Laboratoire d'Analyses : ITGA
N° certificat de qualification : CPDI 2557 Version 004	Adresse laboratoire : Parc Edonia -Bâtiment R rue de la Terre Adélie 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Date d'obtention : 17/01/2018	Numéro d'accréditation : 1-0913
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle : AXA France IARD
ICERT	Adresse assurance :
Parc Edonia - Bât. G	N° de contrat d'assurance : 6794707604
rue de la Terre Victoria	Date de validité : 31/08/2019
35760 SAINT-GRÉGOIRE	
Date de commande : 25/09/2018	

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport : 03/10/2018
	Fait à LILLE le 03/10/2018
	Cabinet : AXIMO Diagnostics
	Responsable : DESBUISSON Jacques Opérateur : DESBUISSON Victor

Le présent rapport ne peut être reproduit, que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

4787 4787 28.09.18 A 1/69

AXIMO Diagnostics
237, rue Nationale - 59800 Lille

Sari au capital de 12 000€
RCS Lille 491 205 751 00019

Téléphone : 03 20 40 01 40
Télécopie : 03 20 99 06 32
Mobile : 06 32 92 03 02

TVA FR 484 912 06753
Responsabilité Professionnelle Axa
Mail: j.desbuisson@wanadoo.fr





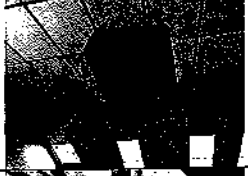


C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....1
DESIGNATION DU BATIMENT 1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....1
EXECUTION DE LA MISSION1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....1
SOMMAIRE2
CONCLUSION(S)3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION9
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....9
PROGRAMME DE REPERAGE.....10
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)..... 10
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....10
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE11
RAPPORTS PRECEDENTS11
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE11
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 12
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 13
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR..... 18
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE18
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....18
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)..... 19
COMMENTAIRES 19
ELEMENTS D'INFORMATION20
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION21
ANNEXE 2 – CROQUIS.....36
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS.....40
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....66
ATTESTATION(S)68


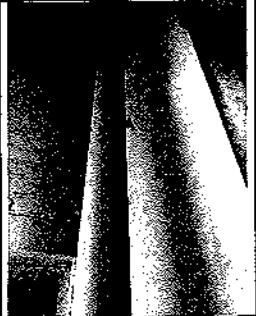
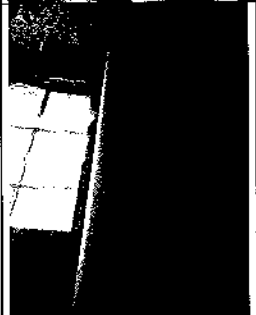


D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
6	Bureau 3 (B)	RDC	Conduit de fluide	Mur d'enceinte	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
9	Bureau 4 (B)	1er	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
10	Bureau 6 (B)	1er	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
12	Hangar n°1	RDC	Plafond	Plafond	Fibre ciment (Plaques ondulées)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
15	Hangar n°4	RDC	Plafond	Plafond	Fibre ciment (Plaques ondulées)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
18	Escalier n°1	RDC	Conduit	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
19	Sanitaire n°1	RDC	Ensemble de conduits	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
			Conduit	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
20	Hangar n°6	RDC	Conduits de fluide	Plafond	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
26	Local n°2	1er	Conduits	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
30	Sanitaire 2	1er	Conduit	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Ensemble de conduits	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
31	Local n°5	2ème	Conduits	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
35	Sanitaire 3	2ème	Conduits	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
36	Local n°8	3ème	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
38	Combles n°2	3ème	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
40	Cave n°2	1er SS	Conduits	Plafond	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
44	Chaufferie	1er SS	Mur	A	Fibre ciment (Plaques planes)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Mur	D	Fibre ciment (Plaques planes)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Porte	A	Fibre ciment (Plaques planes)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
45	Cave n°4	1er SS	Conduit	Sol (En vrac)	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
46	Cave n°5	1er SS	Cloison	A	Fibre ciment (Plaques planes)	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
48	Sanitaire 4	1er SS	Conduit	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

4787 4787 28.09.18 A

7169

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
			Ensemble de conduits	A	Fibre ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

➔ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
9	Bureau 4 (B)	1er	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)
10	Bureau 5 (B)	1er	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)
12	Hangar n°1	RDC	Plafond	Plafond	Fibre ciment (Plaques ondulées)
15	Hangar n°4	RDC	Plafond	Plafond	Fibre ciment (Plaques ondulées)
18	Escalier n°1	RDC	Conduit	A	Fibre ciment
19	Sanitaire n°1	RDC	Ensemble de conduits	A	Fibre ciment
			Conduit	A	Fibre ciment
20	Hangar n°6	RDC	Conduits de fluide	Plafond	Fibre ciment
26	Local n°2	1er	Conduits	A	Fibre ciment
			Conduit	A	Fibre ciment
30	Sanitaire 2	1er	Ensemble de conduits	A	Fibre ciment
			Conduits	A	Fibre ciment
31	Local n°5	2ème	Conduits	A	Fibre ciment
35	Sanitaire 3	2ème	Conduits	A	Fibre ciment
			Conduit	A	Fibre ciment
36	Local n°8	3ème	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)
38	Combles n°2	3ème	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)
40	Cave n°2	1er SS	Conduits	Plafond	Fibre ciment
44	Chaufferie	1er SS	Mur	A	Fibre ciment (Plaques planes)
			Mur	D	Fibre ciment (Plaques planes) -
			Porte	A	Fibre ciment (Plaques planes)
45	Cave n°4	1er SS	Conduit	Sol (En vrac)	Fibre ciment
46	Cave n°5	1er SS	Cloison	A	Fibre ciment (Plaques planes)
48	Sanitaire 4	1er SS	Conduit	A	Fibre ciment
			Ensemble de conduits	A	Fibre ciment

AC2 - Action corrective de second niveau

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
6	Bureau 3 (B)	RDC	Conduit de fluide	Mur d'enceinte	Fibre ciment

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Justification
14	Hanger n°3	RDC	Faux-plafond	Plafond	Dalles minérale	A	Inaccessible sans nacelle.
15	Hanger n°4	RDC	Faux-plafond	Plafond	Dalles minérale	A	Inaccessible sans nacelle.
40	Cave n°2	1er SS	Moteur	Moteur	Tresse	A	Prélèvement destructif.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
38	Combles n°2	3ème	Accès dangereux

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrément. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 28/09/2018

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

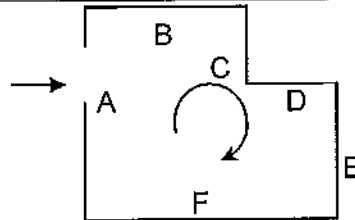
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

**G RAPPORTS PRECEDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée (B)	RDC	OUI	
2	Bureau 1 (B)	RDC	OUI	
3	WC (B)	RDC	OUI	
4	Escalier (B)	RDC	OUI	
5	Bureau 2 (B)	RDC	OUI	
6	Bureau 3 (B)	RDC	OUI	
7	Descente cave (B)	RDC	OUI	
8	Cave (B)	1er SS	OUI	
9	Bureau 4 (B)	1er	OUI	
10	Bureau 5 (B)	1er	OUI	
11	Appentis	RDC	OUI	
12	Hangar n°1	RDC	OUI	
13	Hangar n°2	RDC	OUI	
14	Hangar n°3	RDC	OUI	
15	Hangar n°4	RDC	OUI	
16	Hangar n°5	RDC	OUI	
17	DGT n°1	RDC	OUI	
18	Escalier n°1	RDC	OUI	
19	Sanitaire n°1	RDC	OUI	
20	Hangar n°6	RDC	OUI	
21	Hangar n°7	RDC	OUI	
22	Hangar n°8	RDC	OUI	
23	Hangar n°9	RDC	OUI	
24	Hangar n°10	RDC	OUI	
25	Local n°1	RDC	OUI	
26	Local n°2	1er	OUI	
27	Escalier n°2	1er	OUI	
28	Local n°3	1er	OUI	
29	Local n°4	1er	OUI	
30	Sanitaire 2	1er	OUI	
31	Local n°5	2ème	OUI	
32	Local n°6	2ème	OUI	
33	Local n°7	2ème	OUI	
34	Escalier n°3	2ème	OUI	
35	Sanitaire 3	2ème	OUI	
36	Local n°8	3ème	OUI	
37	Combles n°1	3ème	OUI	
38	Combles n°2	3ème	NON	Accès dangereux
39	Cave n°1	1er SS	OUI	
40	Cave n°2	1er SS	OUI	
41	Cave n°3	1er SS	OUI	
42	DGT n°2	1er SS	OUI	
43	Escalier n°4	1er SS	OUI	
44	Chaufferie	1er SS	OUI	
45	Cave n°4	1er SS	OUI	
46	Cave n°5	1er SS	OUI	
47	Cave n°6	1er SS	OUI	
48	Sanitaire 4	1er SS	OUI	

DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée (B)	RDC	Mur	A	Plâtre/Peinture
			Mur	B	Plâtre/Peinture
			Mur	C	Plâtre/Peinture
			Mur	D	Plâtre/Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
2	Bureau 1 (B)	RDC	Mur	A	Plâtre/Tapisserie
			Mur	B	Plâtre/Tapisserie
			Mur	C	Plâtre/Tapisserie
			Mur	D	Plâtre/Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
3	WC (B)	RDC	Mur	A	Plâtre/Peinture
			Mur	B	Plâtre/Peinture
			Mur	C	Plâtre/Peinture
			Mur	D	Plâtre/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
4	Escalier (B)	RDC	Mur	A	Plâtre/Peinture
			Mur	B	Plâtre/Peinture
			Mur	C	Plâtre/Peinture
			Mur	D	Plâtre/Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre/Peinture
			Plancher	Sol	Bois
5	Bureau 2 (B)	RDC	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
6	Bureau 3 (B)	RDC	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
7	Descente cave (B)	RDC	Mur	A	Plâtre/Peinture
			Mur	B	Plâtre/Peinture
			Mur	C	Plâtre/Peinture
			Mur	D	Plâtre/Peinture
			Plafond	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Briques
8	Cave (B)	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Briques
9	Bureau 4 (B)	1er	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
10	Bureau 5 (B)	1er	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
11	Appentis	RDC	Mur	A	Briques

4787 4787 28.09.18 A

13/69

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Tuiles
			Plancher	Sol	Béton
12	Hangar n°1	RDC	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plancher	Sol	Béton
13	Hangar n°2	RDC	Mur	A	Toiles
			Mur	B	Toiles
			Mur	C	Toiles
			Mur	D	Toiles
			Plafond	Plafond	Toiles
14	Hangar n°3	RDC	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques/Bac acier
			Mur	B	Briques/Bac acier
			Mur	C	Briques/Bac acier
			Mur	D	Briques/Bac acier
15	Hangar n°4	RDC	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques/Bac acier
			Mur	B	Briques/Bac acier
			Mur	C	Briques/Bac acier
			Mur	D	Briques/Bac acier
16	Hangar n°5	RDC	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Parpaing
			Mur	B	Parpaing
			Mur	C	Parpaing
			Mur	D	Parpaing
17	DGT n°1	RDC	Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
18	Escalier n°1	RDC	Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Métal
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
19	Sanitaire n°1	RDC	Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Carrelage
			Mur	A	Briques
20	Hangar n°6	RDC	Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
21	Hangar n°7	RDC	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
22	Hangar n°8	RDC	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques

4787 4787 28.09.18 A

14/69

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
23	Hangar n°9	RDC	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
24	Hangar n°10	RDC	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
25	Local n°1	RDC	Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
26	Local n°2	1er	Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
27	Escalier n°2	1er	Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	A	Briques
28	Local n°3	1er	Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
29	Local n°4	1er	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
30	Sanitaire 2	1er	Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
31	Local n°5	2ème	Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
32	Local n°6	2ème	Mur	D	Briques
			Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques

4787 4787 28.09.18 A

15/69

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
33	Local n°7	2ème	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
34	Escalier n°3	2ème	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Plastiques
			Plancher	Sol	Bois
35	Sanitaire 3	2ème	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
36	Local n°8	3ème	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Plastiques
			Plancher	Sol	Béton
37	Combles n°1	3ème	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Tuiles
			Plancher	Sol	Béton
39	Cave n°1	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
40	Cave n°2	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
41	Cave n°3	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
42	DGT n°2	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
43	Escalier n°4	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Bois
44	Chaufferie	1er SS	Mur	B	Briques

4787 4787 28.09.18 A

16/69

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Mur	C	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Bois
45	Cave n°4	1er SS	Mur	A	Enduit
			Mur	B	Enduit
			Mur	C	Enduit
			Mur	D	Enduit
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
46	Cave n°5	1er SS	Mur	A	Enduit
			Mur	B	Enduit
			Mur	C	Enduit
			Mur	D	Enduit
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
47	Cave n°6	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Voutain briques
			Plancher	Sol	Béton
48	Sanitaire 4	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
6	Bureau 3 (B)	RDC	Conduit de fluide	Mur d'enceinte	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MD	AC2
9	Bureau 4 (B)	1er	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
10	Bureau 5 (B)	1er	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
12	Hangar n°1	RDC	Plafond	Plafond	Fibre ciment (Plaques ondulées)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
15	Hangar n°4	RDC	Plafond	Plafond	Fibre ciment (Plaques ondulées)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
18	Escalier n°1	RDC	Conduit	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
19	Sanitaire n°1	RDC	Ensemble de conduits	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
20	Hangar n°6	RDC	Conduits de fluide	Plafond	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
26	Local n°2	1er	Conduits	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
30	Sanitaire 2	1er	Conduit	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Ensemble de conduits	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
31	Local n°5	2ème	Conduits	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
35	Sanitaire 3	2ème	Conduits	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
36	Local n°8	3ème	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
38	Combles n°2	3ème	Couverture	A	Fibre ciment (Ardoises)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
40	Cave n°2	1er SS	Conduits	Plafond	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
44	Chaufferie	1er SS	Mur	A	Fibre ciment (Plaques planes)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Mur	D	Fibre ciment (Plaques planes)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Porte	A	Fibre ciment (Plaques planes)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
45	Cave n°4	1er SS	Conduit	Sol (En vrac)	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
46	Cave n°5	1er SS	Cloison	A	Fibre ciment (Plaques planes)	B	A	Jugement personnel	MND	EP
48	Sanitaire 4	1er SS	Conduit	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Ensemble de conduits	A	Fibre ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

4787 4787 28.09.18 A

18/69

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Néant

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.


Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.


Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHÉ D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Couverture

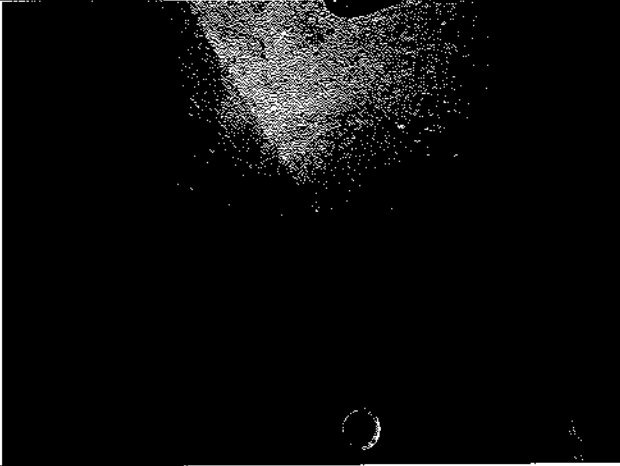
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	3ème - Combles n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Ardoises)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Couverture - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		


ELEMENT : Moteur

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Cave n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Tresse		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Moteur - Moteur		Susceptible de contenir de l'amiante
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A


21/69


ELEMENT : Conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Cave n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduits - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Couverture		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	3ème - Local n°8
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Ardoises)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Couverture - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A


22/69


ELEMENT : Conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	2ème - Local n°5
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduits - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	2ème - Sanitaire 3
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduits - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A

23/69

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	2ème - Sanitaire 3
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduit - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Cloison		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Cave n°5
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Plaques planes)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Cloison - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A


24/69


ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Sanitaire 4
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduit - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		

ELEMENT : Ensemble de conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Sanitaire 4
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Ensemble de conduits - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		

4787 4787 28.09.18 A


25/69


ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Cave n°4
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduit - Sol (En vrac)		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Porte		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Plaques planes)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Porte - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A


26/69

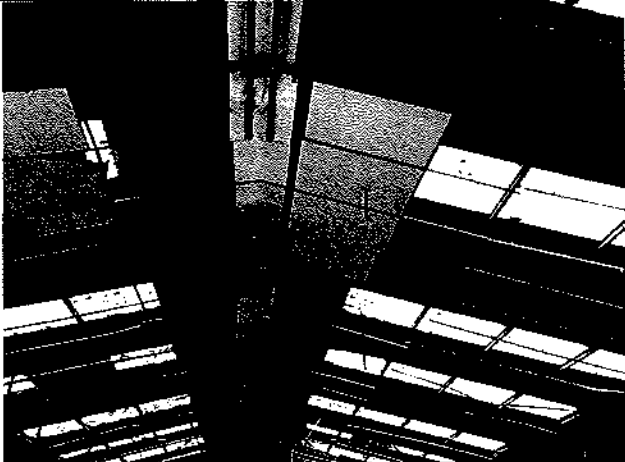
ELEMENT : Mur		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Plaques planes)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Mur - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Mur		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er SS - Chaufferie
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Plaques planes) -		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Mur - D		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A

27/69

ELEMENT : Ensemble de conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er - Sanitaire 2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Ensemble de conduits - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Hangar n°3
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Plaques ondulées)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond		Néant
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A


28/69


ELEMENT : Faux-plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Hangar n°3
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Dalles minérale		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Faux-plafond - Plafond		Susceptible de contenir de l'amiante
Emplacement		

ELEMENT : Faux-plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Hangar n°4
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Dalles minérale		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Faux-plafond - Plafond		Susceptible de contenir de l'amiante
Emplacement		

4787 4787 28.09.18 A

29/69

ELEMENT : Plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Hangar n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Plaques ondulées)		DESBUISSON Victor
Localisation	Résultat	
Plafond - Plafond	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Bureau 3 (B)
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide - Mur d'enceinte	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 2nd niveau		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A

30/69

ELEMENT : Couverture		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er - Bureau 4 (B)
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Ardoises)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Couverture - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		

ELEMENT : Couverture		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er - Bureau 5 (B)
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Ardoises)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Couverture - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		

4787 4787 28.09.18 A

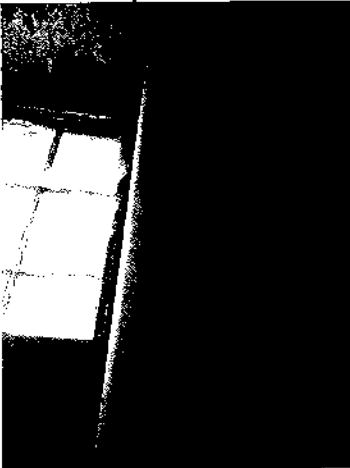
31/69

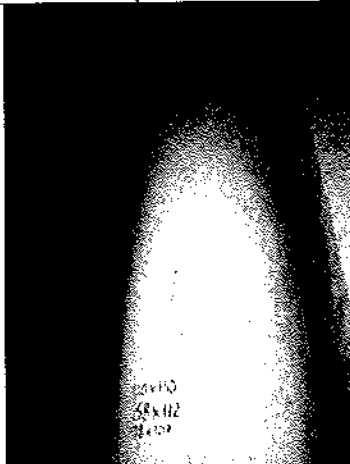
ELEMENT : Conduits de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Hangar n°6
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduits de fluide - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		

ELEMENT : Conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er - Local n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduits - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		

4787 4787 28.09.18 A


32/69


ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	1er - Sanitaire 2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduit - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Sanitaire n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduit - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A

33/69

ELEMENT : Plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Hangar n°4
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment (Plaques ondulées)		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Escalier n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation		Résultat
Conduit - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

4787 4787 28.09.18 A

34/69

ELEMENT : Ensemble de conduits		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
4787	4787 4787 28.09.18	RDC - Sanitaire n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibre ciment		DESBUISSON Victor
Localisation	Résultat	
Ensemble de conduits - A	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		

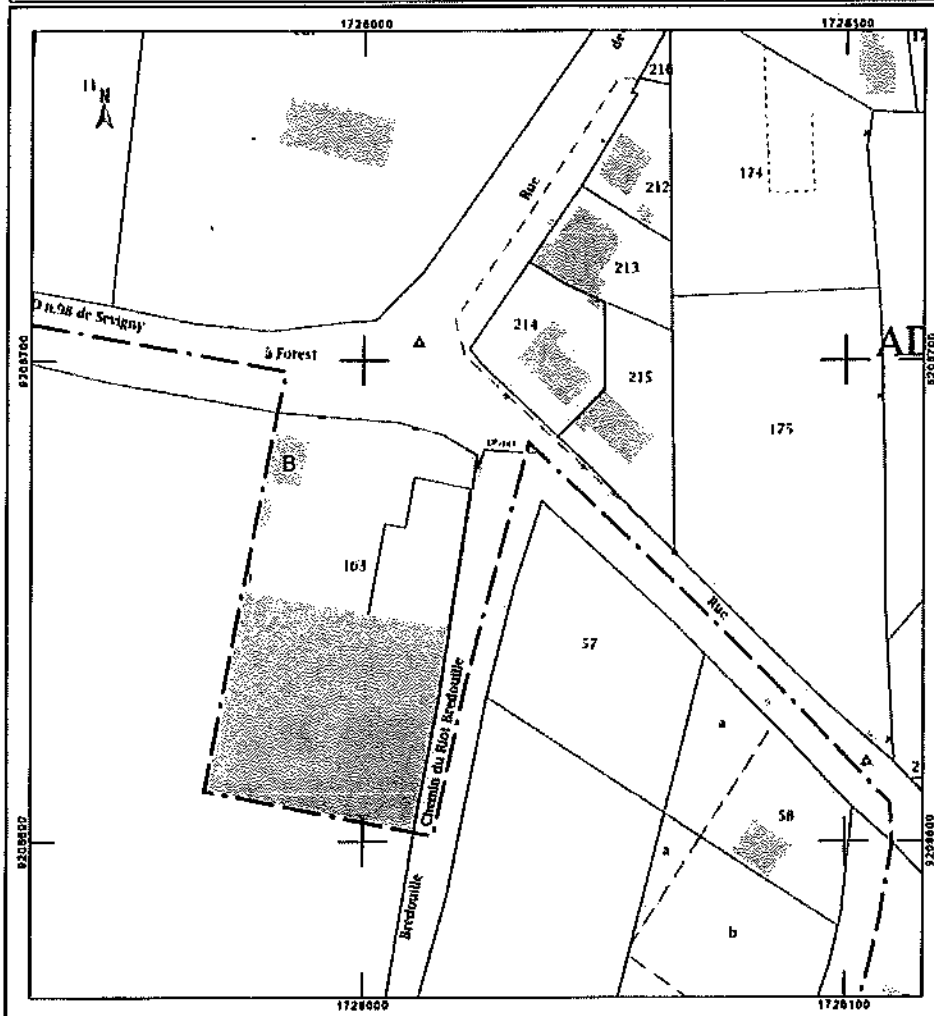
4787 4787 28.09.18 A

35/69

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	4787 4787 28.09.18			9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY	
N° planche :	1/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis Situation

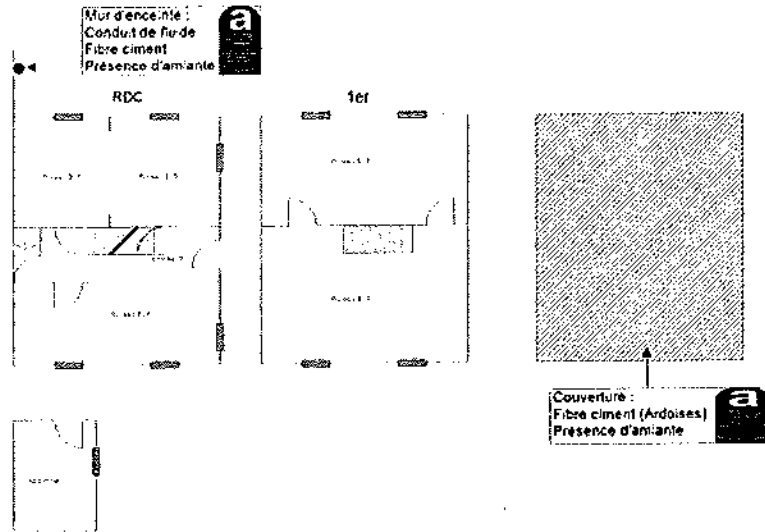
Département NORD Commune : CLARY	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le Centre des Impôts Foncier suivant : Pôle topographique de gestion cadastrale Centre des Services publics Rue Raoul Folliot 59332 59332 VALENCIENNES CEDEX tél : 03271 48270 - fax 03271 40560 psgc.nord- valenciennes@dgfp.finances.gouv.fr
Section : AD Folle : 000 AD 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 25/09/2018 (heure locale de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC-59 00017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		Cet extrait de plan vous est délivré par cadastre.gouv.fr



4787 4787 28.09.18 A

36/69

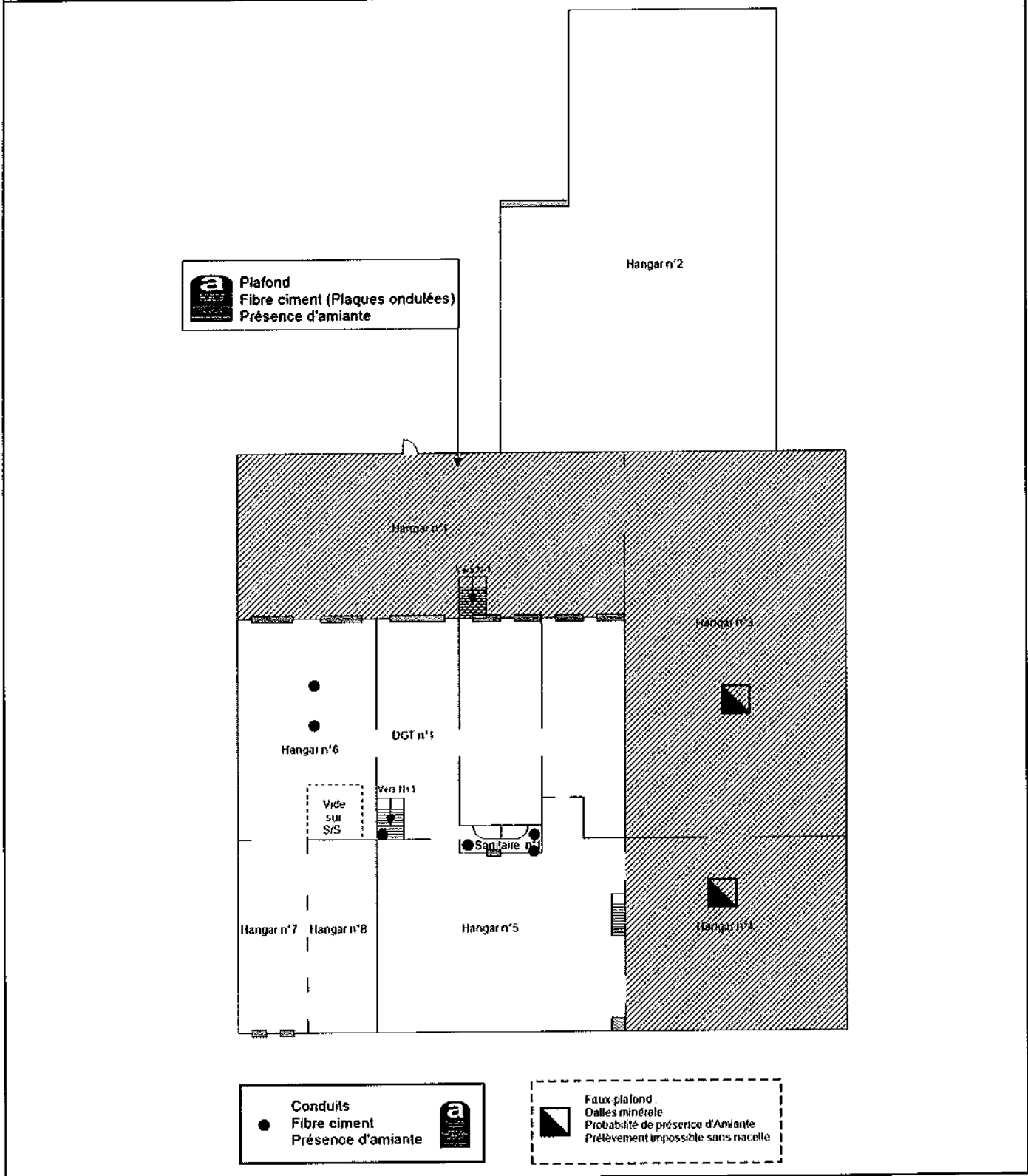
PLANCHES DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY	
N° dossier :	4787 4787 28.09.18				
N° planche :	2/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis Bureaux



4787 4787 28.09.18 A

37/69

PLANCHE DE REPERAGE (SUE)				Adresse de l'immeuble : 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY	
N° dossier :	4787 4787 28.09.18			Bâtiment – Niveau : RDC Hangar	
N° planche :	3/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan : Cabinet de diagnostics					

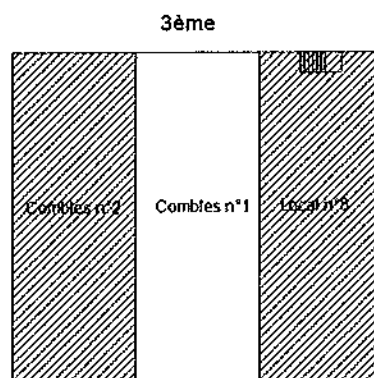
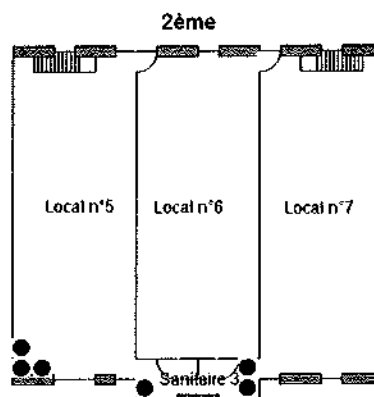
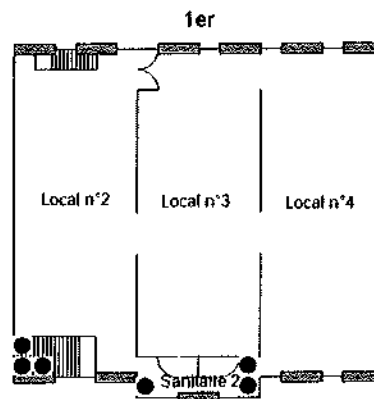
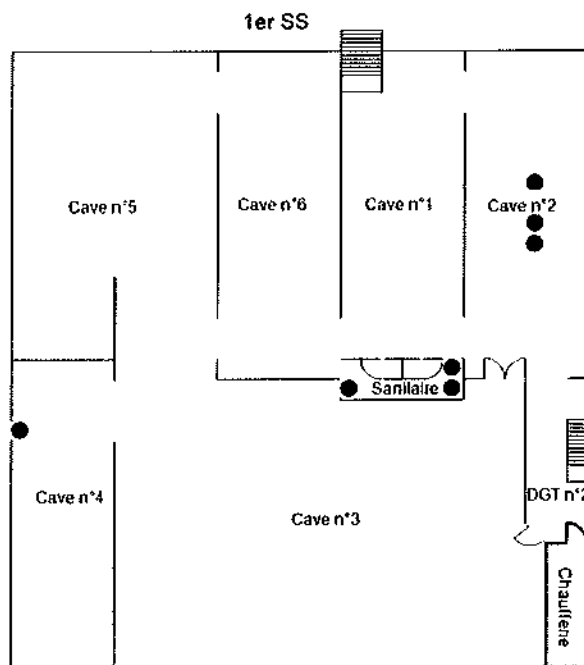


Amiante

4787 4787 28.09.18 A

38/69

PLANCHER DE RÉFÉRENCE USUEL				Adresse de l'immeuble : 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY	
N° dossier :	4787 4787 28.09.18				
N° planche :	4/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Hangar S/S-N+1-N+2-N+3



● Moteur : Tresse
● Probabilité de présence d'Amiante
● Prélèvement impossible sans sondage destructif

	Murs/Porte Fibre ciment (Plaques planes) Présence d'amiante	<p>ATTENTION CONTIENS DE L'AMIANTE</p> <p>Respirer le polluant d'amiante est dangereux pour la santé.</p> <p>Suivre les consignes de sécurité.</p>
●	Conduits Fibre ciment Présence d'amiante	
	Couverture : Fibre ciment (Ardoises) Présence d'amiante	

Amiante

4787 4787 28.09.18 A

39/69

ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Bureau 3 (B)
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	Mur d'enceinte
Destination déclarée du local	Bureau 3 (B)
Recommandation	Action Corrective de 2nd niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>			EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input checked="" type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

41/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Bureau 4 (B)
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Fibre ciment (Ardoises)
Repérage	A
Destination déclarée du local	Bureau 4 (B)
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

42/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Bureau 5 (B)
Élément	Couverture
Matériau / Produit	Fibre ciment (Ardoises)
Repérage	A
Destination déclarée du local	Bureau 5 (B)
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau			
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AC1
			Généralisée <input type="checkbox"/>	Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AC2
				Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

4787 4787 28.09.18 A

43/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Hangar n°1
Elément	Plafond
Matériau / Produit	Fibre ciment (Plaques ondulées)
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Hangar n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

44/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Hangar n°4
Elément	Plafond
Matériau / Produit	Fibre ciment (Plaques ondulées)
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Hangar n°4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

4787 4787 28.09.18 A

45/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Escalier n°1
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Escalier n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

46/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 7

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Sanitaire n°1
Elément	Ensemble de conduits
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

47/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 8

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Sanitaire n°1
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

4787 4787 28.09.18 A

48/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 9

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Hangar n°6
Elément	Conduits de fluide
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Hangar n°6
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

4787 4787 28.09.18 A

49/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 10

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Local n°2
Elément	Conduits
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Local n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

4787 4787 28.09.18 A

50/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 11

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Sanitaire 2
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire 2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

4787 4787 28.09.18 A

51/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 12

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Sanitaire 2
Elément	Ensemble de conduits
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire 2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

52/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 13

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Local n°5
Elément	Conduits
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Local n°5
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

53/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 14

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Sanitaire 3
Elément	Conduits
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire 3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

54/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 15

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Sanitaire 3
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire 3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

55/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 16

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	3ème
Pièce ou zone homogène	Local n°8
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Fibre ciment (Ardoises)
Repérage	A
Destination déclarée du local	Local n°8
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

4787 4787 28.09.18 A

56/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 17

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	3ème
Pièce ou zone homogène	Combles n°2
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Fibre ciment (Ardoises)
Repérage	A
Destination déclarée du local	Combles n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

57169

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 18

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Cave n°2
Elément	Conduits
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Cave n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 19

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Chaufferie
Elément	Mur
Matériau / Produit	Fibre ciment (Plaques planes)
Repérage	A
Destination déclarée du local	Chaufferie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

59/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 20

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Chaufferie
Elément	Mur
Matériau / Produit	Fibre ciment (Plaques planes) -
Repérage	D
Destination déclarée du local	Chaufferie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

60/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 21

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Chaufferie
Elément	Porte
Matériau / Produit	Fibre ciment (Plaques planes)
Repérage	A
Destination déclarée du local	Chaufferie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

61/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 22

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Cave n°4
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	Sol (En vrac)
Destination déclarée du local	Cave n°4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		

4787 4787 28.09.18 A

62/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 23

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Cave n°5
Elément	Cloison
Matériau / Produit	Fibre ciment (Plaques planes)
Repérage	A
Destination déclarée du local	Cave n°5
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

4787 4787 28.09.18 A

63/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 24

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecoq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Sanitaire 4
Elément	Conduit
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire 4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

64/69

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 25

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	4787 4787 28.09.18 A
Date de l'évaluation	28/09/2018
Bâtiment	Bâtiment 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène Lecocq 59225 CLARY
Etage	1er SS
Pièce ou zone homogène	Sanitaire 4
Elément	Ensemble de conduits
Matériau / Produit	Fibre ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Sanitaire 4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

4787 4787 28.09.18 A

65/69

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoisonnement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec

4787 4787 28.09.18 A

66/69

apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION(S)

SATEC
COURTIER EN ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE

**Responsabilité Civile Professionnelle
Pour les Diagnostiqueurs Immobiliers en application de l'article
R 271-2 et suivants du code de la construction et de
l'Habitation**

Nous soussignés, AXA France IARD, 313 terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre cedex, attestons, que Le Cabinet AXIMO DIAGNOSTICS, 237 Rue Nationale – 59800 LILLE a souscrit pour son compte le contrat N°6794707604 de 300 000€ par sinistre et de 500 000€ par année d'assurance et par cabinet garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités ci-dessous:

- Repérage amiante avant transaction, avant travaux, après travaux
- Dossier Technique Amiante (Art R1334-25 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante avant démolition (Art R1334-27 du Code de la Santé Publique)
- Constat des risques d'exposition au plomb (CREP) et Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb par les peintures (DRIPP) (Art. L1334-5 à L1334-8-1, Art. R 1334-1 du Code de la Santé Publique)
- Mesurage et Iof Carrez (Art.46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965. Article 4-1) (1) et 4-23 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967. Art. 78 de la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009)
- Etat des risques naturels et technologiques (Art. L125-5 et R 125-26 du code de l'environnement)
- Diagnostic et Audit de Performance Energétique (Art. L134-1, Art. R134-1 à R134-5 du Code de l'environnement et décret n°2008-461 du 15 mai 2008)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité (Art. L134-7, Art. R134-10 à R134-14 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Etat de l'installation intérieure de gaz (Art. L 134-6, Art. R134-6 à R134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Diagnostic d'Accessibilité handicaps
- Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés ou des assureurs
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites (Art. L133-6 et R133-1, R133-7 et R133-8 du Code de la construction et de l'habitation) et états parasitaires (champignons lignivores, insectes xylophages et parasites du bois)
- Diagnostic Technique Immobilier et logement décent (Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, dite Loi SRU)
- Diagnostic radon
- Conformité aux normes de Surfaces et d'Habitabilité, PTZ (prêt à taux zéro) et prêts conventionnés
- Evaluation en valeur de marché
- Légionellose
- Sécurité piscine de particulier
- Etat des lieux locatif
- Diagnostic et contrôle des assainissements individuel et collectif
- Millèmes de copropriété, et modificatifs d'état descriptif de division.
- Conseil en économie d'énergie
- Infiltrométrie
- Pose de détecteurs de fumée exclusivement sur bâtiments existants hors construction neuve.
- Vérification de la conformité de la réglementation thermique RT 2012 pour réaliser le diagnostic de performance énergétique dans le cas d'une maison individuelle ou accolée.
- Evaluation en déperdition thermique par thermographie infrarouge et infiltrométrie

Est acquise également au titre de toutes les activités la couverture de la Responsabilité Civile Exploitation à concurrence de 9.000.000 € par sinistre, par année et par société pour tous dommages confondus dont 1.200.000 € par année pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

Les garanties sont acquises à l'Assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toutes les qualifications nécessaires à l'exécution de ses activités.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

La présente attestation qui ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère est valable, sous réserve du paiement de la prime jusqu'à la fin de l'année d'assurance en cours et, en tout état de cause, jusqu'à la date de suspension ou de résiliation éventuelle du contrat pendant ladite année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

SATEC

RCS Paris N° 784 395 725
Fait à Paris, le 24 Août 2018
24, rue Cambacérès

75418 Paris Cedex 08
Tel : 01 42 88 18 01
Fax : 01 42 88 19 32
TVA intracommunautaire : SATEC FR 207849273

Pour le placement et de gestion de SATEC, voir les compagnies d'Exploitation

4787 4787 28.09.18 A

68/69

AXIMO Diagnostics
237, rue Nationale - 59800 Lille

Téléphone 03 20 40 0140
Télécopie 03 20 99 0632
Mobile 06 32 92 0302

Seri au capital de 12 000€
RCS Lille 491 206 751 00029

TVA FR 484 91206751
Responsabilité Professionnelle Axe
Mail j.desbuisson@wensdoo.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

**Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier**



N° CPDI2557 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DESBUISSON Victor

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

- Amiante sans mention** Amiante Sans Mention*
Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 16/01/2023
- DPE individuel** Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE Individuel
Date d'effet : 28/06/2018 - Date d'expiration : 27/06/2023
- Électricité** Etat de l'installation Intérieure électrique
Date d'effet : 27/12/2013 - Date d'expiration : 26/12/2018
- Gaz** Etat de l'installation Intérieure gaz
Date d'effet : 19/12/2017 - Date d'expiration : 18/12/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit
Édité à Saint-Grégoire, le 04/07/2018.

*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluation de la qualité de réalisation de ces matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments à usage d'habitat individuel.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B, sans être soumis à la réglementation relative aux diagnostics immobiliers, pour les professionnels réalisant des diagnostics immobiliers de repérage des matériaux et produits de la liste C dans les bâtiments à usage d'habitat individuel.

Amiante du 21 novembre 2008 modifié définit les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des fonctions de repérage des matériaux et produits de la liste A et de la liste B, sans être soumis à la réglementation relative aux diagnostics immobiliers, pour les professionnels réalisant des diagnostics immobiliers de repérage des matériaux et produits de la liste C dans les bâtiments à usage d'habitat individuel. Les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des fonctions de repérage des matériaux et produits de la liste A et de la liste B, sans être soumis à la réglementation relative aux diagnostics immobiliers, pour les professionnels réalisant des diagnostics immobiliers de repérage des matériaux et produits de la liste C dans les bâtiments à usage d'habitat individuel, sont définis par le décret n° 2008-1200 du 18 novembre 2008 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des fonctions de repérage des matériaux et produits de la liste A et de la liste B, sans être soumis à la réglementation relative aux diagnostics immobiliers, pour les professionnels réalisant des diagnostics immobiliers de repérage des matériaux et produits de la liste C dans les bâtiments à usage d'habitat individuel.



Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Paro d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 rev 13

CERTIFICAT DE SURFACE D'UN BIEN IMMOBILIER

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Bâtiment
 Nombre de Pièces :
 Etage :
 Numéro de lot :
 Référence Cadastre : Section AD n°163

Adresse : 9001 rue de la Gare
 9005 rue Eugène Lecocq
 59225 CLARY

Propriété de: 4787
 9001 rue de la Gare 9005 rue Eugène
 Lecocq
 59225 CLARY

Mission effectuée le : 28/09/2018
 Date de l'ordre de mission : 25/09/2018
 N° Dossier : 4787 4787 28.09.18 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total : 3856,50 m²

(Trois mille huit cent cinquante-six mètres carrés cinquante)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface	Commentaire
Entrée (B)	RDC	8,23 m ²	
Bureau 1 (B)	RDC	21,90 m ²	
WC (B)	RDC	1,50 m ²	
Escalier (B)	RDC	0,00 m ²	Non mesuré
Bureau 2 (B)	RDC	16,13 m ²	
Bureau 3 (B)	RDC	14,58 m ²	
Descente cave (B)	RDC	0,00 m ²	Non mesurée
Cave (B)	1er SS	17,61 m ²	
Bureau 4 (B)	1er	24,48 m ²	
Bureau 5 (B)	1er	27,93 m ²	
Appentis	RDC	9,58 m ²	
Hangar n°1	RDC	335,18 m ²	
Hangar n°2	RDC	606,81 m ²	
Hangar n°3	RDC	445,13 m ²	
Hangar n°4	RDC	189,37 m ²	
Hangar n°5	RDC	253,31 m ²	
DGT n°1	RDC	80,15 m ²	
Escalier n°1	RDC	0,00 m ²	Non mesuré
Sanitaire n°1	RDC	5,62 m ²	
Hangar n°6	RDC	151,42 m ²	
Hangar n°7	RDC	71,61 m ²	
Hangar n°8	RDC	54,21 m ²	
Hangar n°9	RDC	75,61 m ²	
Hangar n°10	RDC	74,98 m ²	
Local n°1	RDC	7,11 m ²	
Local n°2	1er	75,38 m ²	
Escalier n°2	1er	0,00 m ²	Non mesuré
Local n°3	1er	75,22 m ²	
Local n°4	1er	83,54 m ²	
Sanitaire 2	1er	5,48 m ²	
Local n°5	2ème	79,64 m ²	
Local n°6	2ème	75,35 m ²	

4787 4787 28.09.18 C

1/6

Local n°7	2ème	82,64 m ²	
Escalier n°3	2ème	0,00 m ²	Non mesuré
Sanitaire 3	2ème	5,32 m ²	
Local n°8	3ème	73,18 m ²	
Combles n°1	3ème	59,85 m ²	
Combles n°2	3ème	0,00 m ²	Non mesuré, accès dangereux.
Cave n°1	1er SS	69,74 m ²	
Cave n°2	1er SS	78,79 m ²	
Cave n°3	1er SS	274,87 m ²	
DGT n°2	1er SS	15,56 m ²	
Escalier n°4	1er SS	0,00 m ²	
Chaufferie	1er SS	12,08 m ²	
Cave n°4	1er SS	71,12 m ²	
Cave n°5	1er SS	139,91 m ²	
Cave n°6	1er SS	80,06 m ²	
Sanitaire 4	1er SS	6,31 m ²	
Total		3856,50 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AXIMO Diagnostics qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

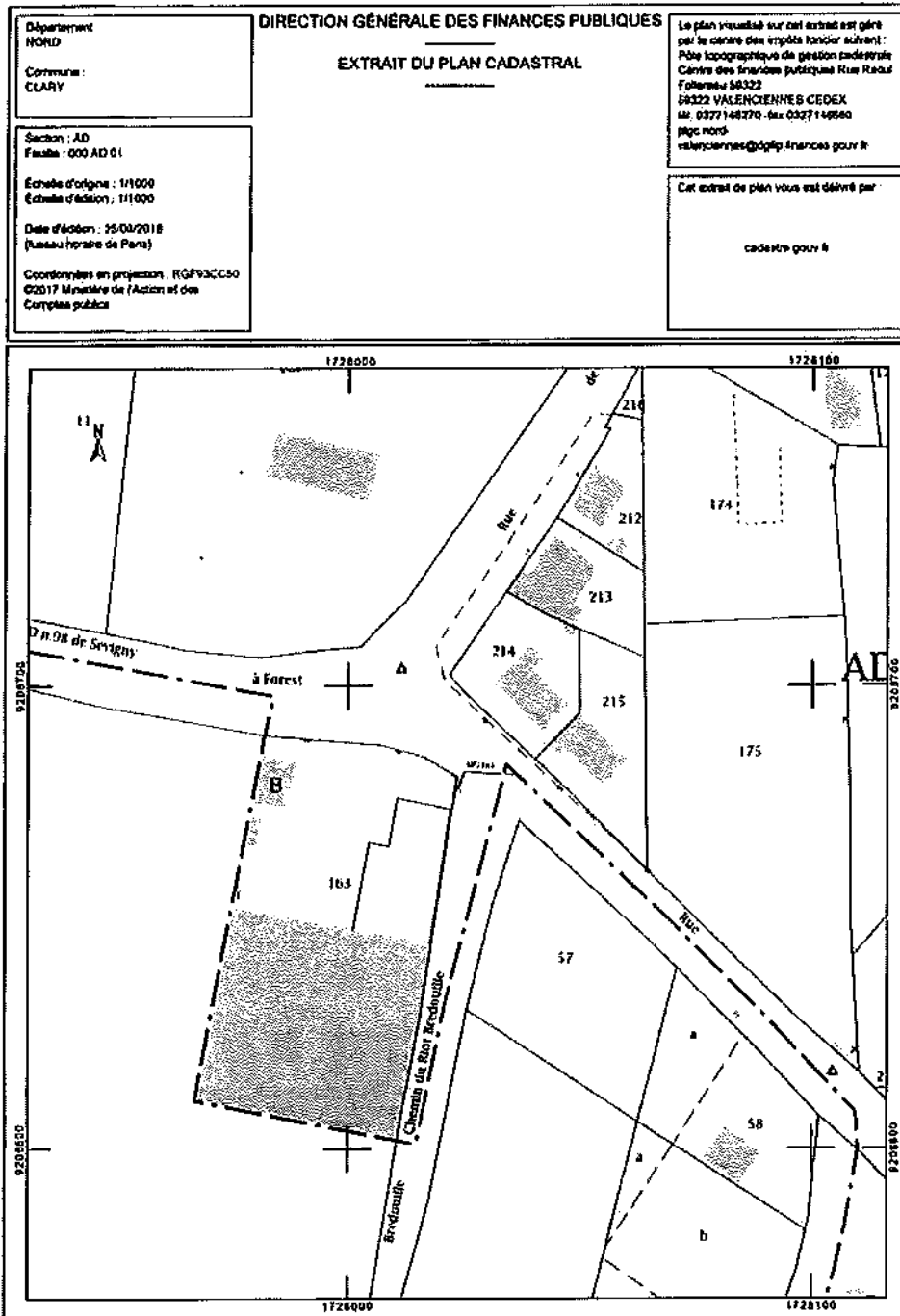
à LILLE, le 03/10/2018

Le Technicien :
AXIMO DIAGNOSTICS
 Jacques DESBUISSON
 237, rue Nationale - 59800 Lille
 RCS Lille 491 206 751

Nom du responsable :
 DESBUISSON Jacques

DOCUMENTS ANNEXES

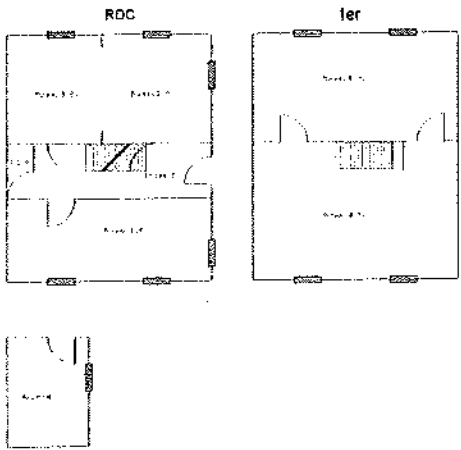
Croquis Situation



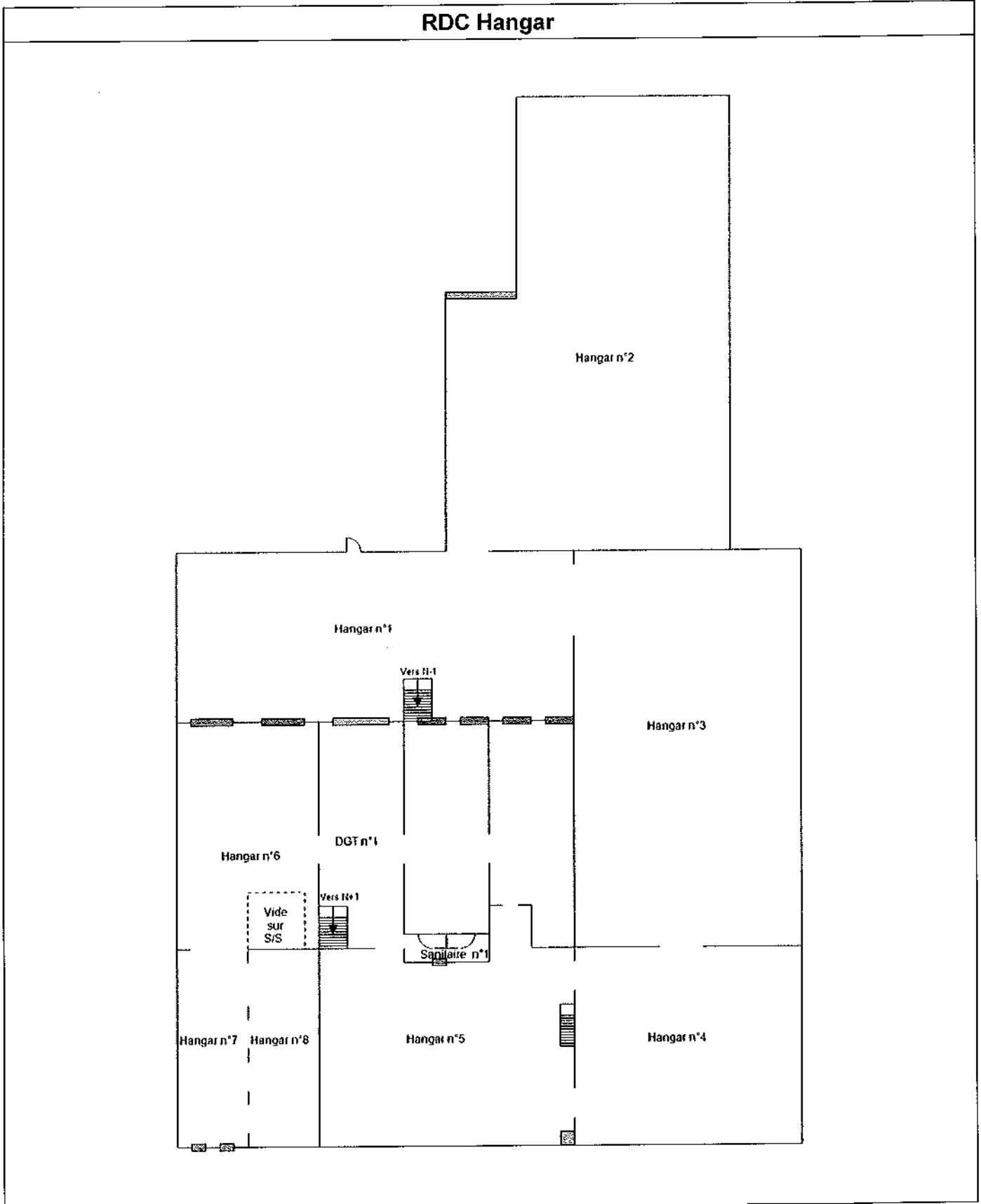
4787 4787 28.09.18 C

3/6

Croquis Bureaux



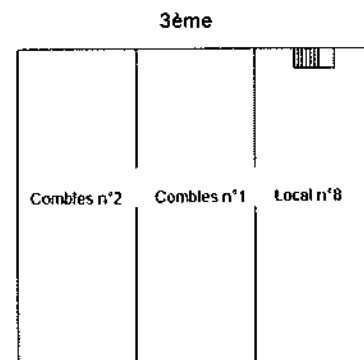
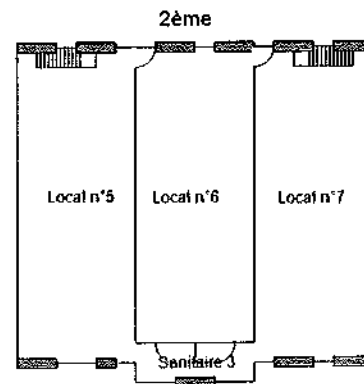
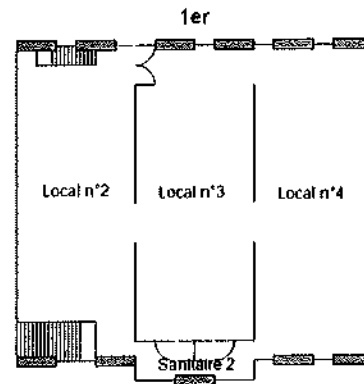
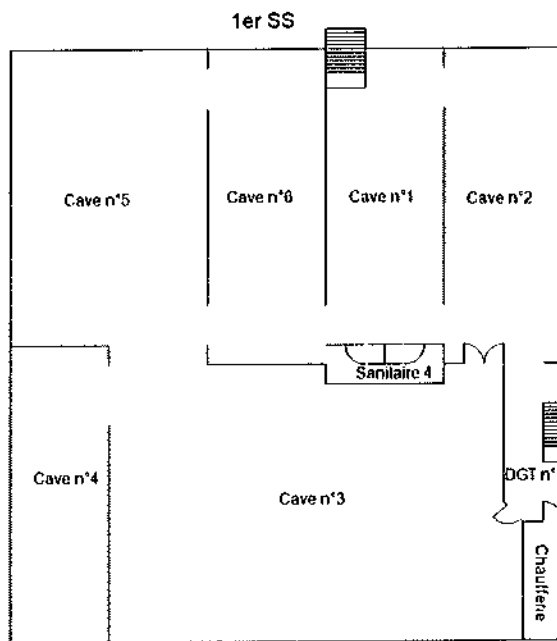
RDC Hangar



4787 4787 28.09.18 C

5/6

Hangar S/S-N+1-N+2-N+3



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

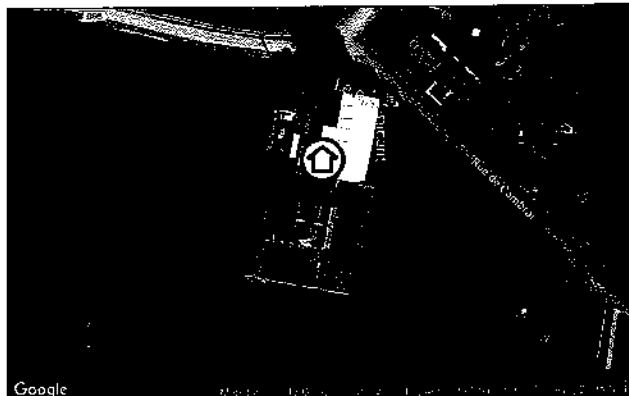
Référence : 4787 4787 28.09.18
 Réalisé par Jacques DESBUISSON
 Pour le compte de AXIMO

Date de réalisation : 4 octobre 2018 (Valable 6 mois)
 Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
 du 21 mars 2016.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
 9005 rue Eugène Lecocq - 9001 rue de la Gare
 59225 Clary

Vendeur
 SELARL PERIN-BORKOWIAK



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Clary est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
Aucune procédure en vigueur sur la commune				-	-	-
Zonage de sismicité : 2 - Faible*				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-	-

* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).
 ** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	2
Déclaration de sinistres indemnisés.....	3
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	4
Annexes.....	5

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du 21/03/2016

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 04/10/2018

2. Adresse

9005 rue Eugène Lecocq - 9001 rue de la Gare
 59225 Clary

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non
 Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation	Érosion	Stabilité des versants	Mouvements de terrain	Subsidence
Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer
Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer	Aléas liés à la mer

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPRn ont été réalisés oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui non
 Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risques miniers	Attaque de mines	Instabilité des sols	Instabilité des versants	Instabilité des sols
Risques miniers	Risques miniers	Risques miniers	Risques miniers	Risques miniers

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR minier ont été réalisés oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui non
 Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Magasinage de produits dangereux	Émission de gaz	Émission de particules	Émission de chaleur	Émission de bruit
Magasinage de produits dangereux	Émission de gaz	Émission de particules	Émission de chaleur	Émission de bruit

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui non
 Si la prescription concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
 Si la prescription concerne un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et fréquence, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.
 L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018
 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif zone 3 Faible avec facteurs de transfert zone 2 Faible zone 1

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non sans objet
 aucun secteur relatif à l'information sur les sols n'a été arrêté par le Préfet à ce jour

Parties concernées

Vendeur	SELARL PERIN-BORKOWIAK	à	le
Acquéreur		à	le

Attention ! Si l'immeuble n'est pas concerné par une obligation ou interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concernant le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander une diminution du prix de vente ou de la location.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Risque (Clary)	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/01/1990	31/12/1991	18/08/1992	<input type="checkbox"/>
Effondrement	01/06/1999	31/12/1999	28/02/1990	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Lille - Nord
 Commune : Clary

Adresse de l'immeuble :
 9005 rue Eugène Lecocq - 9001 rue de la Gare
 59225 Clary
 France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

SELARL PERIN-BORKOWIAK

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par AXIMO en date du 04/10/2018 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 21/03/2016 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral du 21 mars 2016

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises.

**Arrêté relatif à l'état des risques naturels, technologiques et miniers de biens
immobiliers situés sur la commune de Clary**

Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27, L.515-15 à L.515-26 et R.515-39 à R.515-50, L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.561-10, L.563-1 et R.563-1 à R.563-8-1 ;

Vu le code nouveau minier et notamment son article L.174-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 fixant la liste des communes du département du Nord concernées par l'obligation d'information sur les risques naturels, technologiques et miniers modifiant l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008, 19 avril 2011 et du 24 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2015 abrogeant l'arrêté du 19 juin 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque mouvements de terrain et inondations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 accordant délégation de signature à M. Philippe LALART, Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Sur proposition du Chef du service sécurité, risques et crises.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur la commune de Clary sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels, technologiques et miniers pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Clary, préfecture et sous-préfecture de Cambrai et sur le site des services départementaux de l'Etat à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr.

Article 2- L'arrêté du 24 juillet 2015 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situé sur la commune de Clary est abrogé.

Article 3- Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée en mairie de **Clary** et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de **Clary**.

Article 4- Le Directeur de cabinet de la préfecture du Nord, le Maire de la Commune de **Clary**, le Sous-préfet de Cambrai, le Chef du service sécurité, risques et crises de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 mars 2016
Pour le préfet et par délégation
Le Directeur départemental des
territoires et de la mer



Philippe LALART

Zonage réglementaire en NORD-PAS-DE-CALAIS

